



Rapport d'activité

2023



Index

I. Avant-propos	5
<hr/>	
II. Organisation du Fonds culturel national	5
<hr/>	
II.1. Le comité directeur	6
II.2. La commission interministérielle	6
II.3. Les jurys	7
III. Missions du Fonds culturel national	8
<hr/>	
III.1. Les aides à l'édition	8
III.2. L'Expo 2020 Dubaï	10
III.3. Les bourses	12
III.4. Le mécénat	15
IV. Extrait du compte d'exploitation	20
<hr/>	
IV.1. Les produits	20
IV.2. Les charges	20
IV.3. Les résultats annuels	20
V. Bilan et perspectives	21
<hr/>	

Recommandation 62

Réformer la loi sur le mécénat

Pistes à suivre :

- Fixation de nouvelles conditions fiscales en faveur des donateurs et mécènes
- Assimilation du mécénat de compétences

Résultats attendus : encourager un esprit plus favorable au mécénat ; impliquer dans la vie culturelle tous les acteurs de la société civile ; accorder une plus grande visibilité au mécénat ; renforcer substantiellement les incitations fiscales ; accroître le devoir de transparence des organismes bénéficiaires

Bénéficiaires : institutions culturelles, artistes, donateurs, mécènes, société civile

Échéance : court terme

Limites et risques : déchet fiscal

Prérequis : légifération

Porteurs de projet : ministère de la Culture, ministère des Finances

Partenaire : Fonds culturel national

Inspiration : [Admical Mécénat de compétences](#), [Fonds culturel national](#)

I. Avant-propos

Particulièrement impacté en raison de différentes crises, le secteur culturel au Luxembourg a évolué ces dernières années par le biais d'initiatives différentes et notamment par celui du *Kulturentwécklungsplang 2018-2028*. Les recommandations de ce plan d'action pluriannuel, visant à mettre en place une stratégie culturelle, ont pour objectif une professionnalisation du secteur et sont, en grande partie, en train d'être appliquées par le ministère de la Culture. Le comité directeur du Fonds culturel national approuve et soutient activement la mise en œuvre de la mesure n°62 concernant la réforme sur le mécénat, plus précisément de la loi modifiée du 4 mars 1982

- a) portant création d'un Fonds culturel national ;
- b) modifiant et complétant les dispositions fiscales tendant à promouvoir le mécénat et la philanthropie.

Afin d'accroître la visibilité du mécénat culturel, le *Kulturentwécklungsplang* s'intéresse à la « fixation de nouvelles conditions fiscales en faveur des donateurs et mécènes » ainsi qu'à l'« assimilation du mécénat de compétences ». En vue de favoriser davantage le développement du mécénat culturel au Luxembourg – soutien financier qui constitue un levier important pour la préservation, la promotion et le développement du secteur culturel, tout en favorisant l'accès à la culture pour un public diversifié – le comité directeur propose une révision de la loi axée sur quatre domaines, permettant à la fois d'optimiser l'administration et la gestion de l'établissement public, d'étoffer ses missions, d'introduire le mécénat de compétences et de revoir le seuil de défiscalisation.

II. Organisation du Fonds culturel national

Le Fonds culturel national est un établissement public sous tutelle du ministère de la Culture et régi par la loi modifiée du 4 mars 1982, publiée au Mémorial A n°12 du 12 mars 1982.

Le Fonds culturel national adhère à la Charte de déontologie pour les structures culturelles, présentée en date du 14 juin 2022 et en vigueur depuis le 15 juin 2022.

II.1. Le comité directeur

Le Fonds culturel national est administré par un comité directeur composé de Jo Kox, président, de Danielle Igniti, secrétaire, et de Fabien Simon, membre. Les mandats d'une durée de trois ans ont été reconduits par arrêté ministériel du 6 novembre 2021, publié au Mémorial B n°4435 du 17 novembre 2021.

Pendant l'année 2023, le comité directeur du Fonds culturel national a été convoqué à onze réunions ; s'y ajoutent les entrevues et entretiens que les membres du comité directeur ont eus avec des particuliers ou des délégués et déléguées de groupements, d'associations et des services ou administrations publiques, ainsi que les manifestations auxquelles le comité directeur était représenté.

Le secrétariat administratif est assuré par Jil Spaus depuis le 1^{er} avril 2019. Afin d'assurer le secrétariat administratif pendant son congé de maternité, le Fonds culturel a embauché Delphine Patz jusqu'au 31 mars 2023.

II.2. La commission interministérielle

Prévue à l'article 11 de la loi de 1982, la commission interministérielle se réunit pour délibérer et accepter les dons en nature. À la suite de cette procédure, le Fonds culturel national émet aux donateurs des certificats de déductibilité fiscale pour l'année d'imposition en cours.

Par arrêté ministériel du 10 septembre 2023, sont renommés membres de la commission interministérielle pour une durée de quatre ans : Yves Wagner (Administration des contributions directes), Marc Brandenburger (Administration de l'enregistrement, des domaines et de la TVA), Anne Greiveldinger (ministère d'État) et Claudine Hemmer (ministère de la Culture). La commission interministérielle s'est réunie deux fois au cours de l'année 2023.

De gauche à droite : Fabien Simon (membre), Danielle Igniti (secrétaire), Jo Kox (président). Photo © Sven Becker.



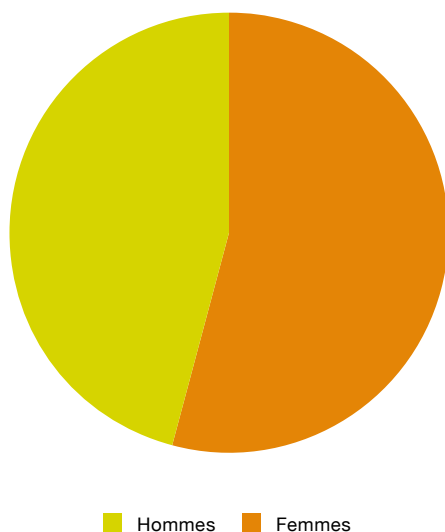
II.3. Les jurys

Un jury est un ensemble d'expertes et d'experts réunis en commission pour évaluer les dossiers de candidatures dans le cadre du programme des bourses proposées par le Fonds culturel national. Les membres doivent avoir une connaissance de la pratique artistique/littéraire pour laquelle ils ont été choisis.

Les membres sont nommés par le comité directeur pour une durée maximale de trois années consécutives, renouvelable une seule fois pour une durée de deux ans. À noter que les membres doivent adhérer à un code de déontologie élaboré par le Fonds culturel national qui encadrera le processus d'évaluation. Ce code doit être suivi de façon rigoureuse, permettant ainsi de veiller à ce que les principes de compétences, d'impartialité, d'intégrité, de loyauté et de respect soient honorés.

Afin d'évaluer les dossiers de candidatures et de déterminer les lauréats des bourses 2023, le Fonds culturel national a invité 24 expertes et experts à siéger dans un de ces jurys.

Conformément au plan d'action national de l'égalité entre femmes et hommes, le comité directeur s'efforce d'obtenir et de promouvoir un partage équilibré entre les genres dans ses jurys d'experts et d'expertes. En 2023, 13 femmes et 11 hommes ont fait partie des six jurys.



Les jurys des bourses en 2023

Bourse Francis-André. Bourse de production pour artistes ou collectif d'artistes dans le domaine des arts visuels.

- Martine Feipel, artiste
- Stéphane Ghislain Roussel, metteur en scène
- Michel Reis, compositeur
- André Schoup, mécène
- Francis Schoup, mécène

Bourse Edmond-Dune. Bourse d'écriture théâtrale et aide de montage pour structure théâtrale professionnelle.

- Vesna Andonovic, radio 100,7
- Cédric Kayser, ministère de la Culture
- Odile Simon, metteuse en scène

Bourse Focuna. Bourse d'aide à l'édition d'une œuvre littéraire de jeunesse.

- Jérôme Jaminet, enseignant et critique littéraire
- Angela Nies, enseignante en littérature
- Sébastien Thiltges, chercheur en littérature

Bourse Focuna. Bourse d'aide à l'édition d'une œuvre littéraire pour enfants.

- Anne Biesdorf, ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse – SCRIPT
- Cédric Kayser, ministère de la Culture
- Nora Si Abderrahmane, ministère de la Culture
- Charlotte Ziger, Centre national de littérature

Bourse Fondation Schleich-Lentz. Bourse d'aide à la production pour artistes céramistes.

- Brigitte Brandenburger, Fondation Schleich-Lentz
- Catherine de Jamblinne de Meux, Les Amis des Musées Luxembourg
- Line Olinger, Fondation Schleich-Lentz
- Sandra Schwender, Cité de l'Image
- Marc Scozzai, Rotondes

Bourse Fondation Schleich-Lentz. Bourse de recherche et/ou de promotion archéologique.

- Brigitte Brandenburger, Fondation Schleich-Lentz
- Iliya Hadzhipetkov, Institut national de recherches archéologiques
- Line Olinger, Fondation Schleich-Lentz
- Stephan Schuster, culture.lu

III. Missions du Fonds culturel national

Le Fonds culturel national était initialement conçu comme organisme chargé de recevoir et de gérer des fonds issus du mécénat afin de les redistribuer aux divers acteurs culturels et d'assurer ainsi le rôle d'intermédiaire dans la promotion des activités culturelles au Luxembourg. Ainsi, il était considéré surtout comme une plateforme de transition de fonds entre donateurs et bénéficiaires en permettant au mécène d'obtenir des déductions fiscales.

Grâce à une dotation annuelle de la part de l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte – depuis 2022 de l'ordre de 300.000 EUR par an – la mission de l'établissement public a été amplifiée à partir de 1983 par la possibilité de soutenir activement le développement culturel du pays.

III.1. Les aides à l'édition

Depuis 2022, le Fonds culturel national contribue avant tout à soutenir financièrement le secteur de l'édition littéraire et artistique au Luxembourg par des subventions sélectives. Ces aides et soutiens sont liés à des projets et sont affectés par le comité directeur, conformément aux objectifs arrêtés par la loi de 1982, aux directives politiques générales reçues en 1984 et aux missions confirmées par la suite.

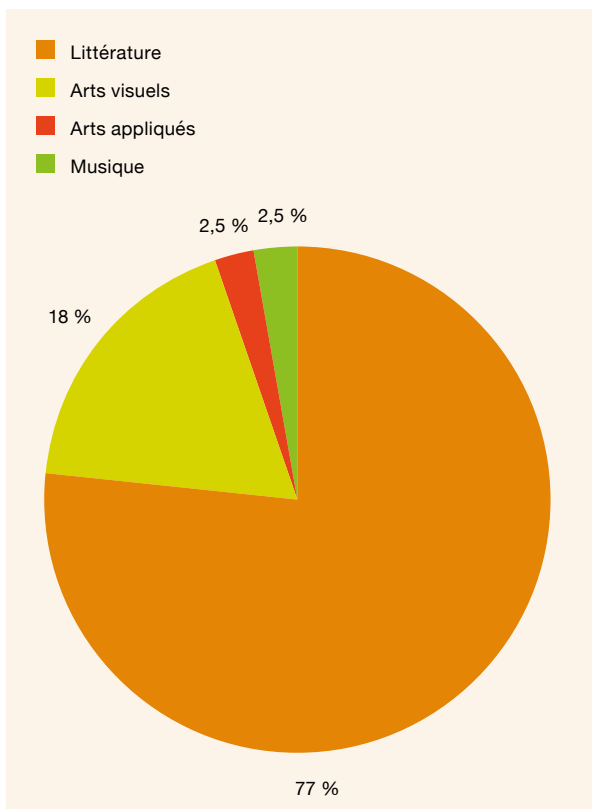
En 2023, le comité directeur du Fonds culturel national s'est réuni onze fois et a examiné 57 dossiers introduits par des artistes professionnels, des éditeurs ou des organisations œuvrant dans le domaine culturel, dont 39 dossiers ont été soutenus financièrement.

Le montant total des aides financières ponctuelles allouées s'élève à 123.660,00 EUR.

Ventilation des aides accordées en 2023

	Montant alloué	Nombre de projets retenus
Littérature		
Aide à l'édition : auteurs et auteures luxembourgeoises auprès des maisons d'édition luxembourgeoises	101.360,00 €	29
Aide à l'édition : revues littéraires, culturelles ou patrimoniales	2.500,00 €	1
Aide à l'édition : traduction d'ouvrages en langue luxembourgeoise	0 €	0
Arts visuels		
Aide à l'édition imprimée	14.500,00 €	7
Arts appliqués		
Aide à l'édition imprimée	3.000,00 €	1
Musique		
Aide à l'édition imprimée	2.300,00 €	1
Total	123.660,00 €	39

Aides accordées en 2023



Bénéficiaires des aides à l'édition en 2023

1. Littérature / Édition

Aide à l'édition : auteurs et auteurs luxembourgeois auprès de maisons d'édition luxembourgeoises

Baobab Luxembourg, Black Fountain Press, capybarabooks, Commission de la BD Contern, Éditions Guy Binsfeld, Éditions Op der Lay, Éditions PHI, Éditions Schortgen, Hyde Éditions, Kremart Éditions, Point Nemo Publishing

Aide à l'édition : revues littéraires, culturelles ou patrimoniales

LEZARTS

2. Arts visuels

Aide à l'édition imprimée

Bruno Baltzer et Leonora Bisagno, Justine Blau, Comité Alstad, Les amis du 9^e art, Gevaert Editions, Reza Kianpour, Guy Rosseljong & Romain Thielen

3. Arts appliqués

Aide à l'édition imprimée

Point Nemo Publishing

4. Musique

Aide à l'édition imprimée

Noemi Deitz

III.2. L'Expo 2020 Dubaï à Dudelange

Kenschtlerkollektiv.lu

Exposition produite par le Fonds culturel national, coproduite par le Centre national de l'audiovisuel (CNA), le ministère de la Culture, le TROIS C-L – Centre de Création Chorégraphique Luxembourgeois et le Casino Luxembourg – Forum d'art contemporain avec la participation du Centre national de littérature et de Luxembourg @ Expo 2020 Dubaï GIE.

L'exposition *Mir wëlle bleiwen, wat mir ginn* du Kënschtlerkollektiv, exposée au pavillon du Luxembourg à l'Expo 2020 Dubaï du 15 janvier au 28 janvier 2022, est revenue au Luxembourg, plus précisément au Pomhouse / Centre national de l'audiovisuel à Dudelange du 23 septembre 2023 au 7 janvier 2024.

Près de deux ans après leur première présentation au Pavillon du Luxembourg à l'Expo 2020 Dubaï, comment les œuvres de l'exposition *Mir wëlle bleiwen, wat mir ginn* s'inscriront-elles dans ce nouveau contexte ?

Afin de répondre à cette question et de donner aux artistes du Kënschtlerkollektiv l'occasion de mettre en parallèle leur pratique individuelle et leur travail au sein du collectif, une série de cartes blanches a été organisée :

Carte blanche *Satelliten* -

Guy Helminger (11 octobre 2023)

Guy Helminger, en collaboration avec Dagmara Kraus, Hester Cnossen, Paul-Henri Campbell, Tamara Štajner et Irene Kalisvaart, a présenté lors de sa carte blanche intitulée *Satelliten* des performances interdisciplinaires autour de poésie et musique, « une orbite du son et du langage. »

Carte blanche *How To Host A Ghost* -

Simone Mousset et Renelde Pierlot (25 octobre 2023)

Dédiée à l'œuvre et à la performance de *How To Host A Ghost*, la carte blanche de Simone Mousset et Renelde Pierlot a permis de retracer le chemin parcouru pour arriver à l'exposition universelle de Dubaï.

Carte blanche *Gestalt en Ré mineur* -

Patrick Muller (15 novembre 2023)

Pour la carte blanche *Gestalt en Ré mineur*, Patrick Muller et Pol Krier ont interprété en live des poèmes et de la musique utilisés dans l'installation *Gestalten*.

Vernissage de l'exposition *Mir wëlle bleiwen, wat mir ginn* du Kënschtlerkollektiv au CNA/Pomhouse le 23 septembre 2023. Photo © Marion Dessard.



Table ronde *L'art aux expositions universelles et participations luxembourgeoises* (29 novembre 2023)

Un exposé sur l'historique des expositions universelles, les représentations luxembourgeoises et le rôle de l'art au sens large, suivi d'une table ronde sur l'art aux expositions universelles et les participations luxembourgeoises, ont été organisés avec le but d'aborder les modalités de participation à cet événement dans le futur.

Carte blanche *Spectrum* - Karolina Markiewicz et Pascal Piron (6 décembre 2023)

Une performance de Yuko Kominami et Ásta Sigurðardóttir a eu lieu pour interpréter *Spectrum Cinqfontaines* de Karolina Markiewicz et Pascal Piron, en collaboration avec Adolf El Assal.

Carte blanche *Artefacts* - Julie Conrad (13 décembre 2023)

En vue d'échanger avec le public sur l'art et le design, Julie Conrad a invité Lucie Majerus et Ruth Lorang pour sa carte blanche *Artefacts*.

MIR WËLLE BLEIWEN, WAT MIR G

I

N

S

Vernissage de l'exposition *Mir wëlle bleiwen, wat mir ginn* du Kënschtlerkollektiv au CNA/Pomhouse le 23 septembre 2023. Photo © Marion Dessard.



III.3. Les bourses

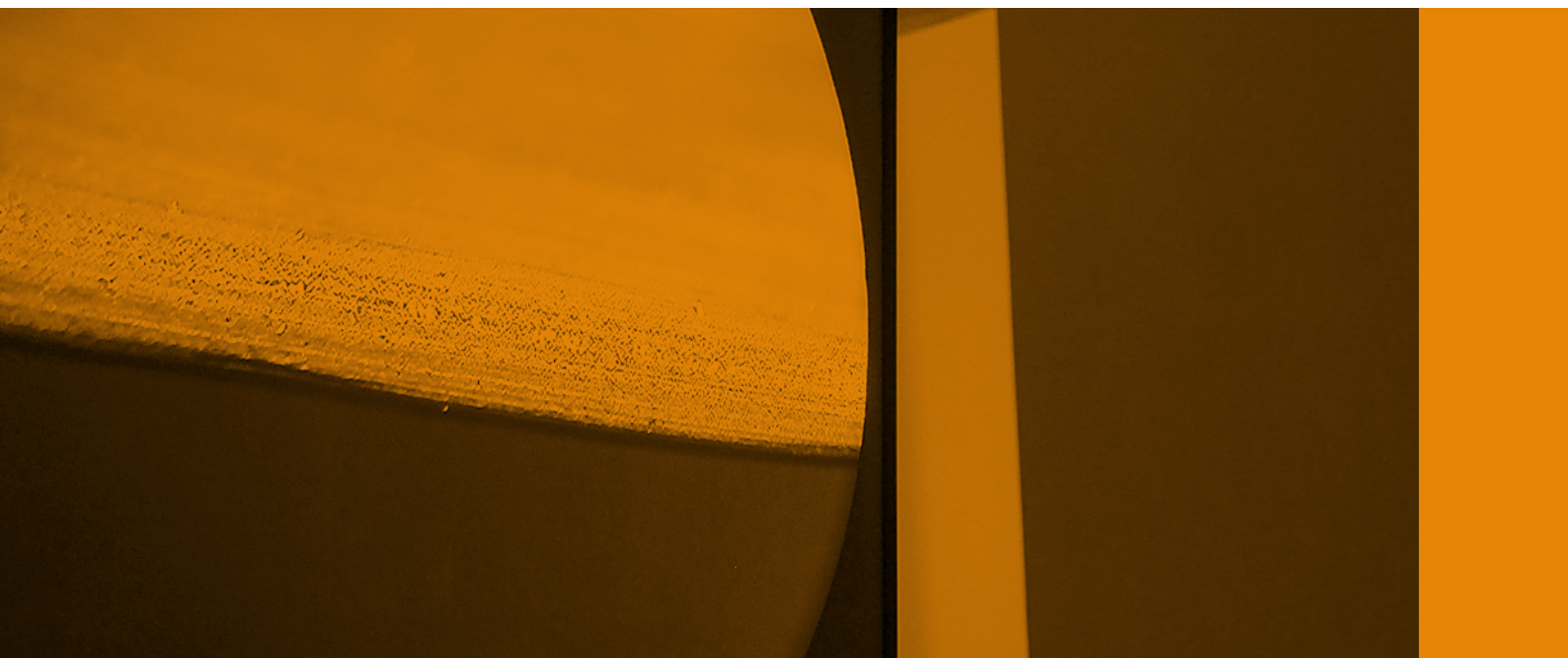
En 2023, le comité directeur du Fonds culturel national a accordé 17 bourses pour un montant total de 93.050 EUR. Ces bourses sont attribuées sur base d'appels à candidatures et les dossiers sont analysés par un jury d'experts et d'expertes. Chaque bourse est évaluée par un jury différent. Afin d'évaluer les dossiers de candidatures et de déterminer les lauréats et lauréates des bourses, le Fonds culturel national a invité 24 experts et expertes à siéger dans un de ces jurys.

En 2023, le Fonds culturel national continue d'organiser différentes bourses en collaboration avec des mécènes privés, telles que la bourse Edmond-Dune ou la bourse Francis-André. De même, les bourses d'aide à l'édition pour des œuvres pour enfants et des œuvres de jeunesse restent dans le répertoire des aides. Un nouveau dispositif – les bourses d'aide à l'écriture d'analyse critique d'un travail artistique – cherche à soutenir les artistes et collectifs d'artistes de toutes disciplines à mettre en perspective la production artistique. De même, initiées en 2022 par la Fondation Schleich-Lentz, sous l'égide de la Fondation de Luxembourg, une bourse d'aide à la production céramique et une bourse de recherche et/ou de promotion archéologique ont été mises en place en 2023.

Les bourses

En 2023, 17 artistes, auteurs et auteures et maisons d'édition ont bénéficié d'une bourse :

- **Bourse d'aide à l'édition d'une œuvre littéraire pour enfants** : PersPektiv Éditions pour le projet *Zerknujelt Geschichten* de Marc Weydert et Marie-Isabelle Callier ; Éditions Guy Binsfeld pour les projets *Et rabbelt an der Broutgaass* de Myriam Karels et Diane Orban et *Toni Konfettoni* d'Anja di Bartolomeo et Snejana Granatkina ; Éditions Schortgen pour le projet *Véier kleng Cousineën* de Marie-Isabelle Callier ; Kremart Édition pour le projet *Bonnie* de Tullio Forgiarini.
- **Bourse d'aide à l'édition d'une œuvre littéraire de jeunesse** : Éditions Schortgen pour le projet *Gréidi* de Peter Udelhoven et Roger Leiner.
- **Bourse « carte blanche » pour artiste ou collectif d'artistes dans le domaine des arts visuels.**
Bourse Francis-André : Patrick Muller pour le projet *DE / CODE*.



- **Bourse d'aide à l'écriture d'analyse critique d'un travail artistique** : Ivana Cekovic, Chantal Maquet, Letizia Romanini, Marie Capesius, Bruno Baltzer et Leonora Bisagno.
- **Bourse d'écriture théâtrale et aide de montage pour structure théâtrale professionnelle.**
Bourse Edmond-Dune : Eugénie Anselin pour le projet *Nachwuchs* au Kasemattentheater.
- **Bourse de recherche et/ou de promotion archéologique. Bourse Fondation Schleich-Lentz** : Société préhistorique luxembourgeoise a.s.b.l. pour le projet *L'impact des activités humaines sur le paysage au Néolithique – 5300-2000 avant notre ère. Un prototype d'étude pour la région de Beaufort – Ermsdorf – Medernach – Waldbillig.*
- Bourse d'aide à la production pour artistes céramistes. Bourse Fondation Schleich-Lentz : Claudine Arendt pour le projet *Invisible Ocean* et Anni Mertens pour les projets *Unfair* et *Art Zuiderzee.*
- **Pépinière à projets à Montréal.**
Bourse TF-CITF : Elsa Rauchs, Rita Bento dos Reis.

Évolution des bourses accordées 2019-2023*

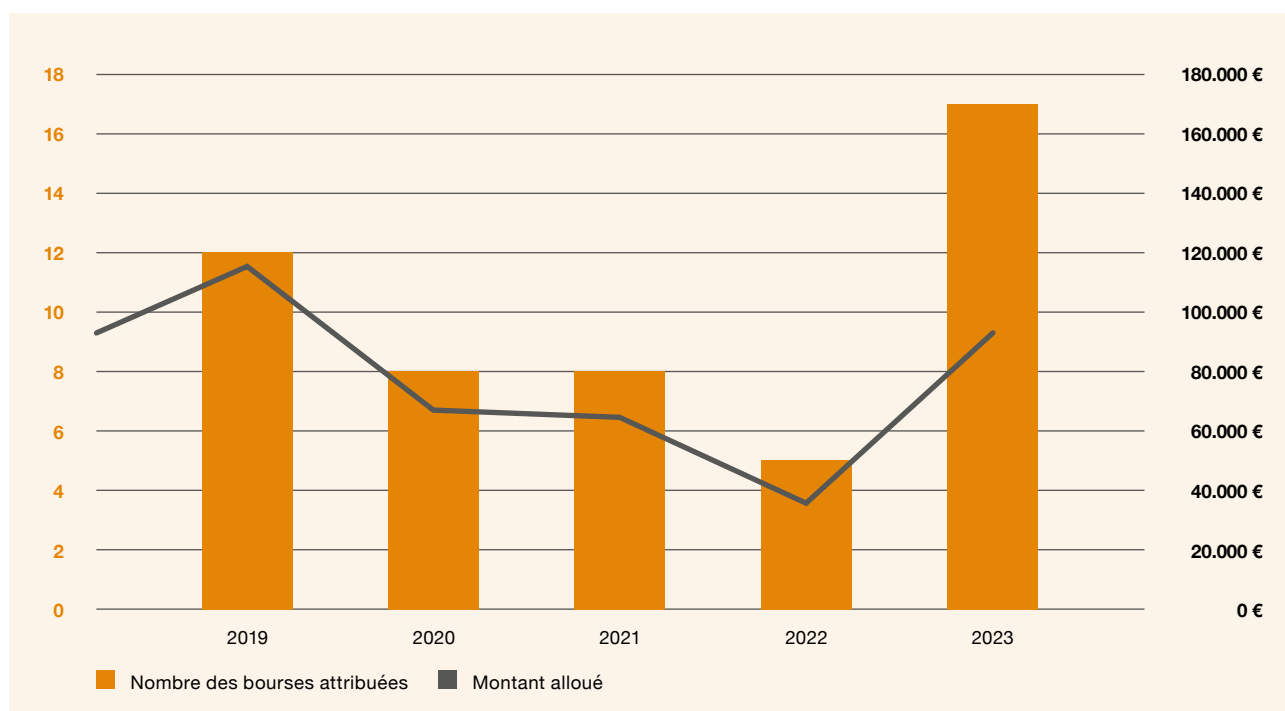
Année	Montant alloué	Nombre de bourses et résidences attribuées
2019	116.400,00 €	12
2020	66.800,00 €	8
2021	64.300,00 €	8
2022	35.500,00 €	5
2023	93.050,00 €	17

* toutes les bourses par année à l'exception des bourses Michelle accordées entre 2014-2019 pour un montant total de 350.000,00 EUR et des bourses Re-stART accordées en 2021 pour un montant total de 232.539,00 EUR

Eugénie Anselin, lauréate de la Bourse Edmond-Dune 2023. Photo © Antoine de Saint Phalle



Évolution des bourses accordées 2019-2023



Ahead of Time, The Times Ahead (2021), Claudine Arendt, lauréate de la Bourse Fondation Schleich-Lentz 2023. Photo © LaLa La



III.4. Le mécénat

La première vocation du Fonds culturel national a toujours été de susciter et de promouvoir le mécénat culturel privé au Luxembourg, les dons émanant de sources privées étant indispensables à un secteur culturel dynamique.

Les dons en nature

Conformément aux modalités de la loi du 4 mars 1982, le Fonds culturel national peut recevoir des dons en nature (objets d'art, mobilier, livres, objets de collection ou documents qui sont d'une haute valeur culturelle, artistique ou historique), soit sans indication de destination – auquel cas les dons et les allocations seront utilisés par le Fonds pour financer divers projets culturels qui lui sont soumis –, soit pour le compte d'institutions culturelles.

La commission interministérielle est composée depuis le 10 septembre 2023 de Yves Wagner (Administration des contributions directes), Marc Brandenburger (Administration de l'enregistrement, des domaines et de la TVA), Anne Greiveldinger (ministère d'État) et Claudine Hemmer (ministère de la Culture).

En 2023, sept donations en nature pour un montant de 281.488,00 EUR ont été enregistrées. Ces dons en nature ont été au profit de :

Bibliothèque nationale du Luxembourg

Livre en trois volumes de l'auteur-artiste Johann Anton Ramboux
Collection de sept publications

Centre national de littérature

Document

Luxembourg School of Religion & Society

Collection d'œuvres de l'artiste Maxim Kantor

Musée national d'archéologie, d'histoire et d'art

Trois œuvres des artistes Jean-Baptiste Fresez et Paul Lauters

MUDAM

Œuvre de l'artiste Thomas Scheibitz

Villa Vauban

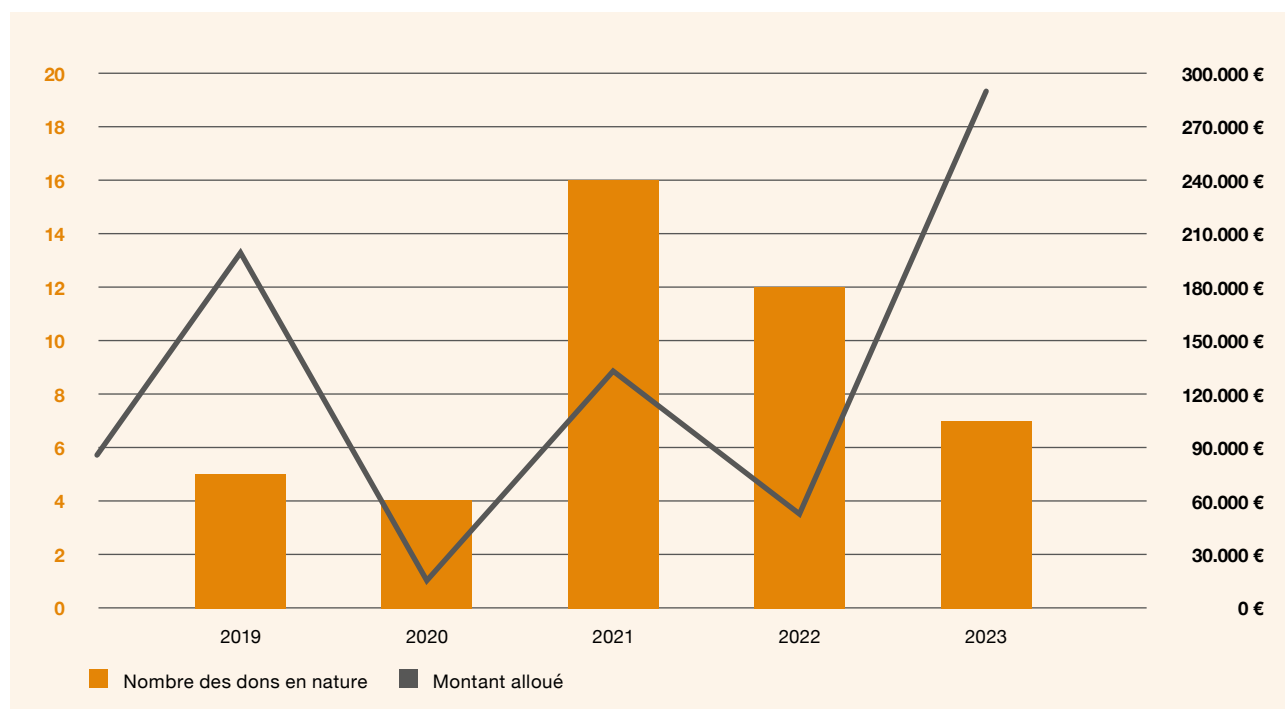
Œuvre de l'artiste Ernest Wurth

Alligator (2023), Anni Mertens, lauréate de la Bourse Fondation Schleich-Lentz 2023. Photo © Anni Mertens



Évolution des dons en nature 2019-2023*

Année	Valeur estimée des dons en nature	Nombre de dons
2019	202.927 €	5
2020	14.500 €	4
2021	133.687,80 €	16
2022	52.041,50 €	12
2023	281.488,00 €	7



Les dons en espèces

Deux modifications législatives sont à l'origine d'une hausse non négligeable des dons en espèces depuis 2015 : le règlement grand-ducal du 2 septembre 2015 modifiant le règlement grand-ducal du 4 juin 2004 visant à faciliter les conditions, les critères et modalités d'agrément auprès du Fonds culturel national et le règlement grand-ducal du 24 avril 2018 modifiant le règlement grand-ducal du 4 juin 2004 autorisant les dons d'une valeur inférieure à 50 EUR. Ces modifications permettent aux donateurs de soutenir directement un projet culturel, sans autorisation du comité directeur, peu importe le montant du don.

C'est grâce à ces modifications que la voie du mécénat en espèces a pu être redynamisée, mais aussi grâce à des initiatives telles que la campagne de crowdfunding du Musée national d'archéologie, d'histoire et d'art.

Campagne de crowdfunding *Klammt mat an d'Course !*

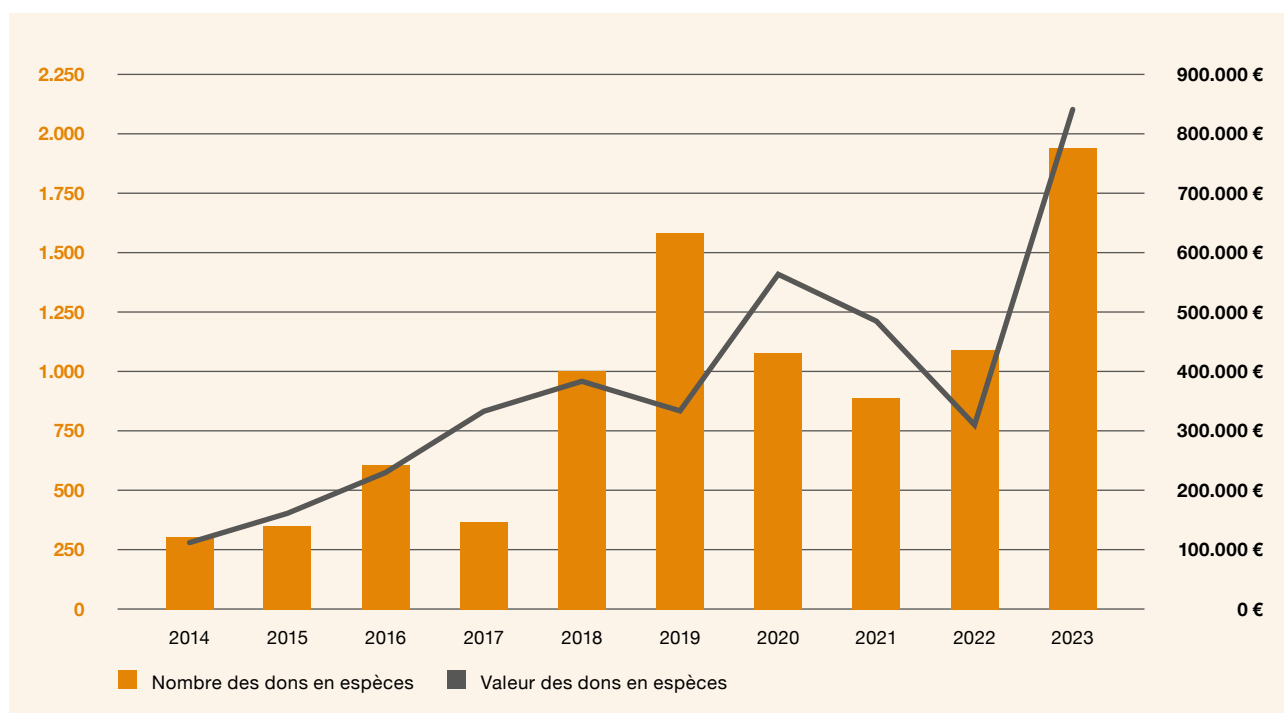
Sous le titre *Klammt mat an d'Course !*, le Musée national d'archéologie, d'histoire et d'art a lancé une campagne de crowdfunding afin de maintenir l'œuvre *Le champion* de Joseph Kutter dans ses collections permanentes.

Ainsi, des dons en espèces pour un montant de 105.768,28 EUR ont transité par les comptes du Fonds culturel national en 2023. En tout, 557 dons individuels ont été faits, dont un nombre important – plus précisément 234 dons – via Payconiq, système de paiement électronique. Les 115 donateurs ayant fait une souscription à partir de 300 EUR profiteront du titre d'entrée valable pour deux personnes pendant deux ans garantissant l'accès libre aux expositions temporaires à l'affiche du Nationalmuseum um Fëschmaart.

Salle « Champion » avec la liste des donateurs au Musée national d'archéologie, d'histoire et d'art, campagne de crowdfunding *Klammt mat an d'Course !*. Photo © Tom Lucas / MNAHA.



Évolution des dons en espèces 2014-2023



Conférence de presse pour le lancement de la campagne de crowdfunding *Klammt mat an d'Course !* au Musée national d'archéologie, d'histoire et d'art. Photo © MNAHA



Évolution des dons en espèces 2014-2023

Année	Montant total des dons en espèces	Nombre de dons
2014	112.637,08 €	298
2015	161.765,00 €	351
2016	230.284,47 €	606
2017	333.102,10 €	367
2018	381.793,91 €	997
2019	336.910,13 €	1.581
2020	562.441,90 €	1.076
2021	486.625,50 €	889
2022	311.644,20 €	1.090
2023	840.042,43 €	1.937

Depuis lors, 134 associations et institutions ont bénéficié d'un agrément pour leurs activités culturelles et artistiques. En 2023, le comité directeur du Fonds culturel national a accepté 11 nouvelles demandes d'agrément :

- JC movement production a.s.b.l.
- WollMillen a.s.b.l.
- Lipstick Traces a.s.b.l.
- Sequenda a.s.b.l.
- AMTF Train 1900 a.s.b.l.
- utopic productions a.s.b.l.
- Musée national d'archéologique, d'histoire et d'art
- Les Amis de l'Orgue Luxembourg a.s.b.l.
- Fanfare Concordia Hupperdange a.s.b.l.
- Mouvement patrimonial a.s.b.l.
- Les Amis de l'Église de Junglinster a.s.b.l.

En 2023, des dons en espèces pour un montant total de 840.042,43 EUR (contre 311.644,20 EUR en 2022) ont transité par les comptes du Fonds culturel national. Ainsi, 1.937 donateurs (contre 1.090 en 2022) ont bénéficié de l'avantage fiscal prévu par la loi de 1982.

Train 1900, AMTF Train 1900 a.s.b.l. au Minett Park Fond-de-Gras, Photo © Pulsa Picture / ORT Sud



IV. Extrait du compte d'exploitation

IV.1. Les produits

Au cours de l'exercice 2023, le Fonds culturel national a généré des recettes à hauteur de 1.390.914,61 EUR.

Les recettes en provenance de l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse s'élevaient à 300.000,00 EUR et celles des mécènes privés à 57.000,00 EUR.

Les garanties de bonne fin et les remboursements non utilisés ont été repris pour un montant de 16.565,37 EUR.

Ces recettes ont été affectées par le comité directeur conformément aux objectifs arrêtés par la loi de 1982, aux directives politiques générales reçues en 1984 et aux missions confirmées par la suite.

IV.2. Les charges

Les dépenses du Fonds s'élevaient à 1.407.320,59 EUR. Une hausse par rapport à 2022 (882.284,92 EUR).

Les frais de fonctionnement du secrétariat (salaires, fournitures de bureau, etc.) se chiffraient à 99.155,92 EUR, une hausse par rapport à 2022 (88.975,78 EUR).

Le montant des jetons de présence pour les membres du comité directeur s'élevait à 4.715,04 EUR, celui des membres du jury à 850,00 EUR.

Les subventions et bourses accordées aux institutions, associations, maisons d'édition et artistes suivant les décisions prises par le comité directeur lors des réunions se montaient à 1.294.129,22 EUR, contre 779.573,69 EUR en 2022.

Les dons en espèces reçus avec indication de destination, ayant transité par les comptes du Fonds culturel national et ayant bénéficié de l'avantage fiscal prévu par la loi de 1982, ont atteint le chiffre de 732.227,41 EUR par rapport à 411.069,15 EUR en 2022.

Les dons en nature ont été évalués par la commission interministérielle à hauteur de 281.488,00 EUR, contre 52.041,50 EUR en 2022.

IV.3. Les résultats annuels

Au 31 décembre 2023, le Fonds culturel national a clôturé son exercice avec un résultat négatif de 16.405,98 EUR.

V. Bilan et perspectives

Étant un soutien indispensable pour un secteur culturel dynamique, le mécénat culturel privé au Luxembourg est suscité et promu par le Fonds culturel national depuis sa création en 1982.

Ainsi, depuis 2015, figurant parmi les organismes autorisés à recevoir des dons fiscalement déductibles, le Fonds culturel national a accepté 134 demandes d'agrément d'associations souhaitant profiter des dons en espèces pour financer des activités culturelles. En 2023, 27 associations ont demandé l'agrément ou redemandé son renouvellement auprès du Fonds culturel national.

Et, pour la première fois dans l'histoire du Fonds culturel national, le montant des dons en nature et des dons en espèces a atteint, et même dépassé, 1.000.000 EUR. Après des années de crise, dans un contexte d'inflation élevée et d'incertitude économique, le montant total des dons en espèces, ainsi que le montant total des dons en nature et le nombre des donateurs et donatrices ont augmenté.

En 2023, le Fonds culturel national a accompli sa mission de soutien de l'activité culturelle au Luxembourg en attribuant à 39 projets, après l'examen des dossiers, un total de 123.660,00 EUR. Depuis 2022, le Fonds culturel national contribue avant tout à soutenir financièrement le secteur de l'édition littéraire et artistique.

Ainsi, 17 bourses pour un montant total de 93.050,00 EUR ont été attribuées sur base d'appels à candidatures en 2023. Ces bourses de production, de recherche et/ou de promotion sont financées en partie par des mécènes privés et attribuées sur base d'appels à candidatures. Les dossiers de candidatures ont été analysés par des jurys d'expertes et d'experts indépendants.

Initiées en 2022 par la Fondation Schleich-Lentz, sous l'égide de la Fondation de Luxembourg, une bourse d'aide à la production dédiée aux arts visuels, plus précisément à la création céramique, et une bourse de recherche et/ou de promotion archéologique ont vu le jour en 2023. De même, pour la première fois, des bourses d'aide à l'écriture d'analyse critique de travaux artistiques ont été attribuées à cinq artistes ou collectifs d'artistes, toutes disciplines confondues.

En collaboration avec des mécènes privés, la Bourse Francis-André pour artiste ou collectif d'artistes dans le domaine des arts visuels a été organisée déjà pour la huitième fois. De même, les mécènes de la Bourse Edmond-Dune ont soutenu l'écriture théâtrale et le montage d'une pièce pour la cinquième fois depuis 2018. Pour 2024, une nouvelle édition de la Bourse Bert-Theis est prévue.

L'exposition *Mir wëlle bleiwen, wat mir ginn*, présentée du 15 au 28 janvier 2022 au Pavillon du Luxembourg à l'Expo 2020 Dubaï (1^{er} octobre 2021 – 31 mars 2022), a été représentée au Centre national de l'audiovisuel (Waassertuerm+Pomhouse) du 23 septembre 2023 au 7 janvier 2024. En réactivant les œuvres du Kënschtlerkollektiv, un nouveau regard est apporté sur ces productions artistiques qui ont cherché à questionner les contextes originaux pour lesquels elles ont été créées et leur vocation représentative à l'exposition universelle.

Une série de cartes blanches mensuelles données aux artistes du Kënschtlerkollektiv a permis à ceux-ci de mettre en parallèle leur pratique individuelle et leur travail au sein du collectif. Guy Helminger, en collaboration avec Dagmara Kraus, Hester Cnossen, Paul-Henri Campbell, Tamara Štajner et Irene Kalisvaart, a présenté lors de sa carte blanche intitulée *Satelliten* des performances interdisciplinaires autour de poésie et musique, « une orbite du son et du langage. » La deuxième carte blanche a été dédiée à *How To Host A Ghost* de Simone Mousset et Renelde Pierlot et leur chemin parcouru pour arriver à l'exposition universelle de Dubaï. Pour la carte blanche *Gestalt en Ré mineur*, Patrick Muller et Pol Krier ont interprété en live des poèmes et de la musique utilisés dans l'installation *Gestalten*. La performance de Yuko Kominami et Ásta Sigurðardóttir s'est manifestée comme interprétation de *Spectrum Cinqfontaines* de Karolina Markiewicz et Pascal Piron, en collaboration avec Adolf El Assal. En vue d'échanger avec le public sur l'art et le design, Julie Conrad a invité Lucie Majerus et Ruth Lorang pour sa carte blanche *Artefacts*. Enfin, un exposé sur l'historique des expositions universelles, les représentations luxembourgeoises et le rôle de l'art au sens large, suivi d'une table ronde sur l'art aux expositions universelles et les participations luxembourgeoises, ont été organisés avec le but d'aborder les modalités de participation à cet événement dans le futur.

Jo Kox
Président

Luxembourg, le 31 mars 2024



Exposition *Mir wëlle bleiwen, wat mir ginn*, Centre national de l'audiovisuel, 23 septembre 2023 - 7 janvier 2024, Photo © Armand Quetsch/CNA.



FONDS
CULTUREL
NATIONAL



ŒUVRE
Nationale de Secours
Grande-Duchesse Charlotte

Le Fonds culturel national bénéficie du soutien
financier de l'Œuvre Nationale de Secours
Grande-Duchesse Charlotte.

www.oeuvre.lu

www.focuna.lu

ISBN 978-2-919794-63-8



9 782919 794638